



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0167**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Réponses à l'appel à projet Rebonds eau biodiversité climat 2020-2021 de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : **Vendredi 18 septembre 2020**

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : **Mardi 6 octobre 2020**

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

Commission permanente du 5 octobre 2020**Décision n° CP-2020-0167**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Réponses à l'appel à projet Rebonds eau biodiversité climat 2020-2021 de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse a mis en place le 25 juin 2020 un appel à projet "Rebonds eau biodiversité climat 2020-2021".

Cet appel à projet vise à accélérer le redémarrage des investissements dans le domaine de l'eau, en faveur des services d'eau et d'assainissement, très freinés par la crise sanitaire, mais aussi de la protection de la ressource en eau, de la restauration de la biodiversité et des milieux aquatiques, de la lutte contre les pollutions et des économies d'eau.

Cet appel à projet propose de nouvelles mesures jusqu'à fin 2021 :

- ouverture des financements prévus par le 11^{ème} programme "Sauvons l'eau 2019-2024" à des territoires non initialement éligibles,
- augmentation des taux d'aide sur certaines thématiques,
- prolongation jusqu'à fin 2021 des aides bonifiées des appels à projets "climats" lancés en 2019.

Cet appel à projet "Rebond eau biodiversité climat" est mis en place jusqu'au 31 décembre 2021. Il donne la priorité aux actions et projets qui pourront réellement voir une réalisation rapide et sont donc prêts à démarrer très rapidement.

II - Le projet

La Métropole de Lyon pourra répondre à cet appel à projet au travers des différentes réalisations des politiques publiques et notamment :

- les travaux annuels et pluriannuels d'amélioration ou de réhabilitation sur les patrimoines réseaux et usines qui permettent la distribution de l'eau potable, la collecte des eaux usées et leur traitement. Ces travaux pourront obtenir le soutien de l'Agence de l'eau dans cet appel à projets, alors qu'ils n'étaient plus éligibles dans le cadre du 11^{ème} programme,
- les travaux de désimperméabilisation des sols par déconnexion des eaux pluviales : les taux d'aide de ces travaux sont augmentés pour atteindre 70 % et l'appel à projet "un coin de verdure pour la pluie" à destination des établissements scolaires est repris et prolongé,
- les travaux de restauration des milieux aquatiques.

Les autorisations de programme correspondantes pourront être votée une fois les dossiers d'aides précisés et validés par l'Agence de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve les opérations prévues dans le cadre de l'appel à projet Rebonds eau biodiversité climat 2020-2021.

2° - Autorise monsieur le Président de la Métropole à présenter des dossiers auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'appel à projet Rebonds et à signer les conventions d'aides qui découleront de cet appel à projets.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.